

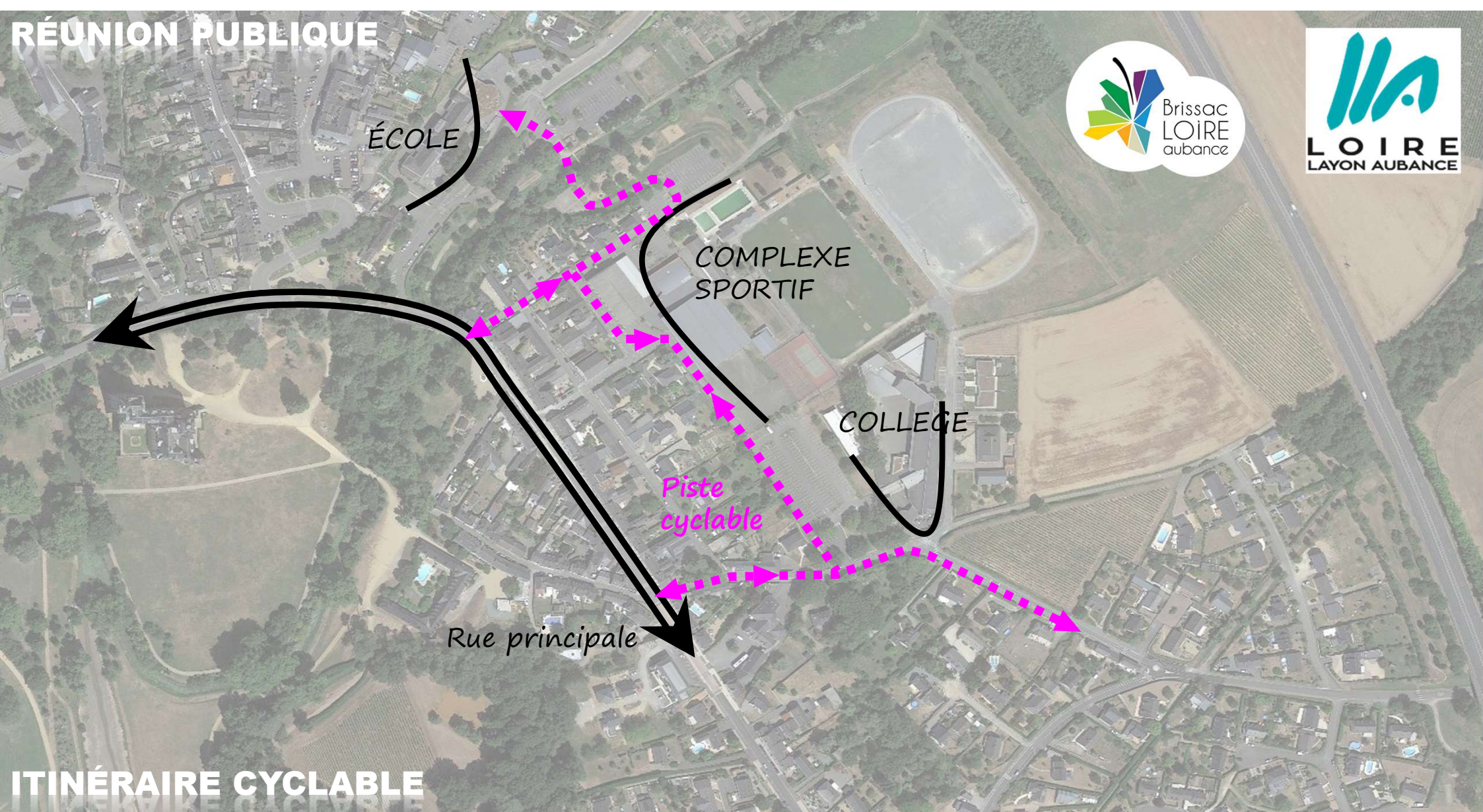
Rue du Marin

Impasse de la Valière

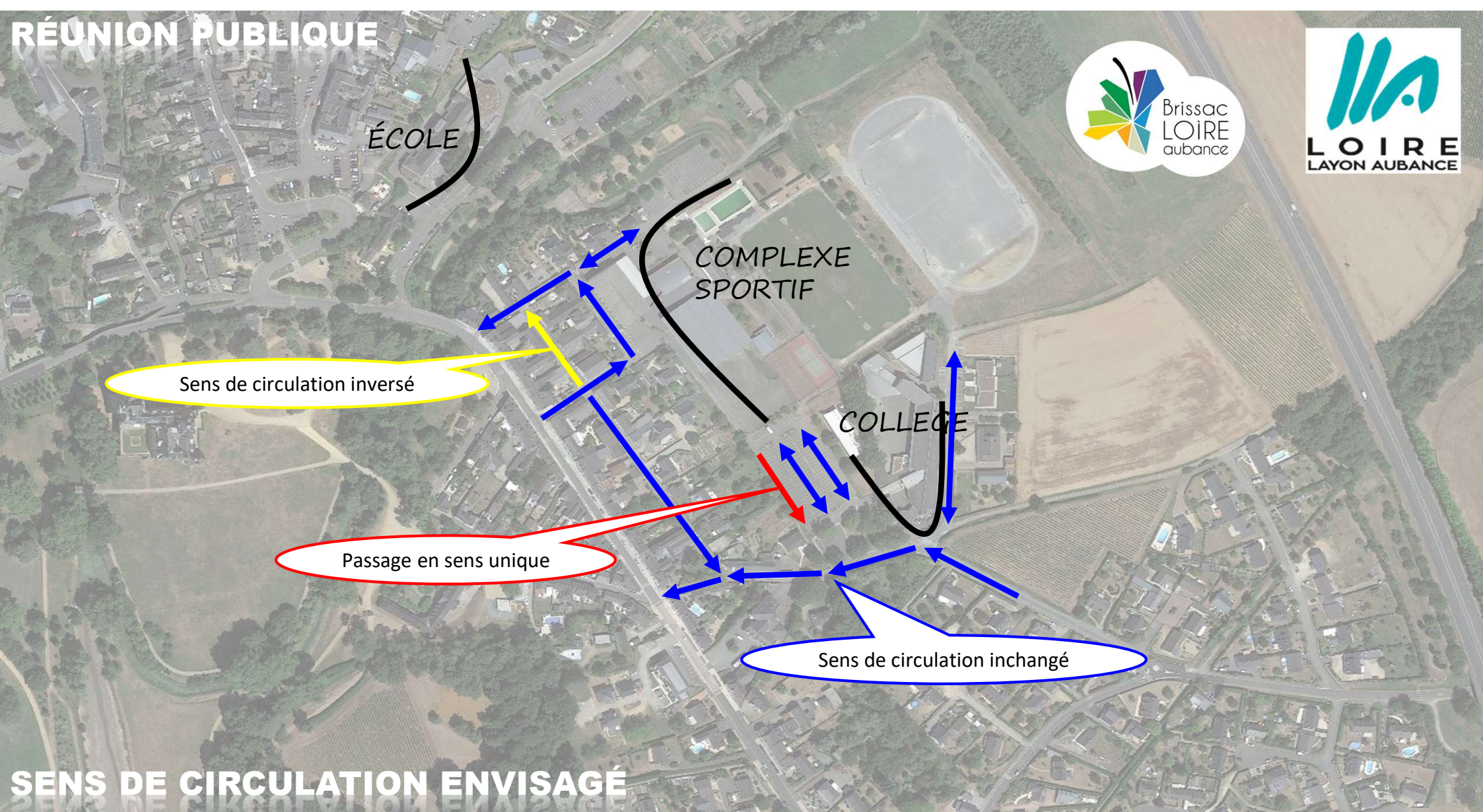
Rue Albert Humeau

Rue de la Valière

BRISSAC LOIRE AUBANCE
AMÉNAGEMENT DES RUES ALBERT HUMEAU, DU MARIN ET DE LA VALIÈRE



Cet aménagement a pour but d'améliorer la place du piéton et du vélo, en créant un axe vélo sécurisé fort. Cet axe vélo, à l'arrière des grandes rues, sera le lien entre le bourg ancien de Brissac et le faubourg, en passant par le complexe sportif et les écoles.



SENS DE CIRCULATION ENVISAGÉ

Afin de créer des continuités piétonnes et cyclables, les voiries projetées seront à sens unique et à 3m00 de large, obligeant l'automobiliste à réduire sa vitesse.

Le sens de circulation de la rue Albert Humeau (entre la rue des Charrons et la rue du Marin) a été inversée pour permettre de mieux réguler les flux des véhicules, et d'offrir une vue sur le bourg ancien et son clocher.

Une des voies du parking du complexe du Marin a été mise en sens unique pour créer une piste cyclable bidirectionnelle.

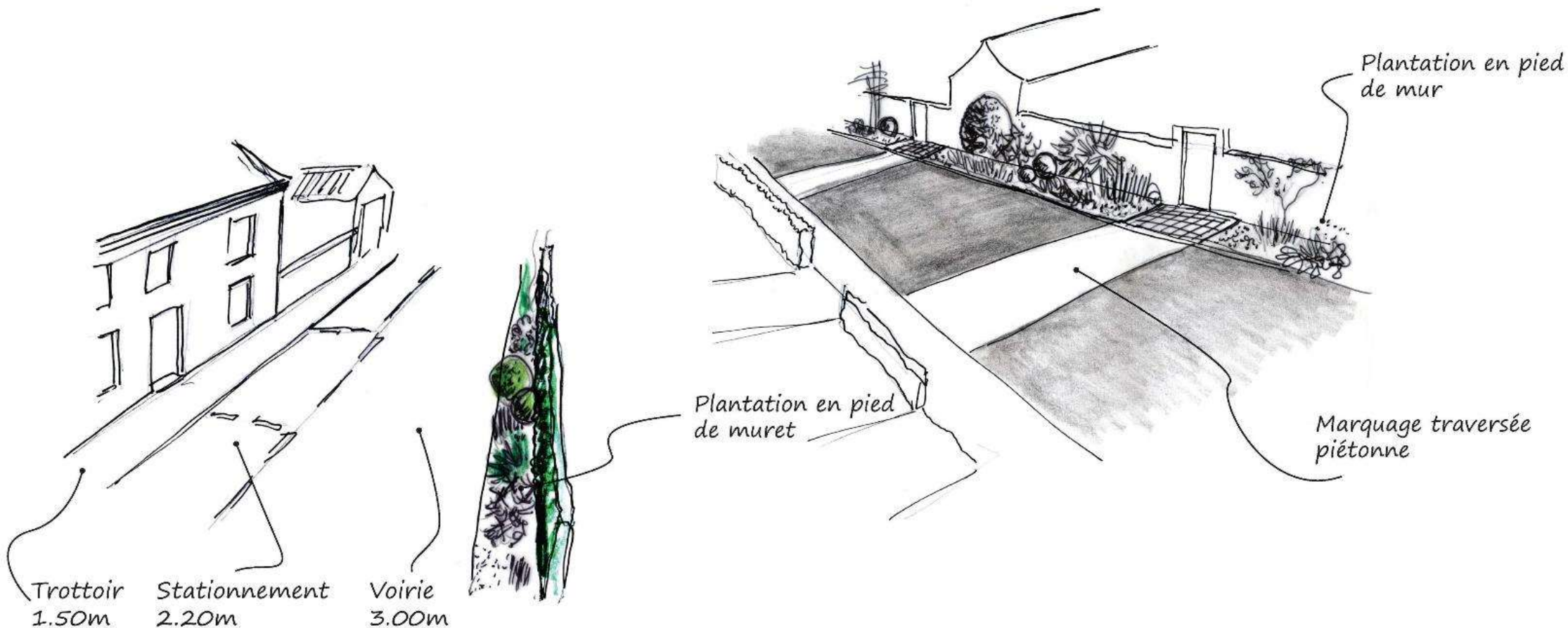
*Stationnement en pavés
à joints drainants*

Rue du Marin
14 places (-2 places)

Rue Albert Humeau
20 places (+3 places)

STATIONNEMENTS

Du stationnement sera créé et matérialisé par un revêtement différent de la voirie, en pavés à joint drainant, réduisant visuellement la présence de la voirie. Les places de stationnement s'intercaleront entre les porches des habitations.

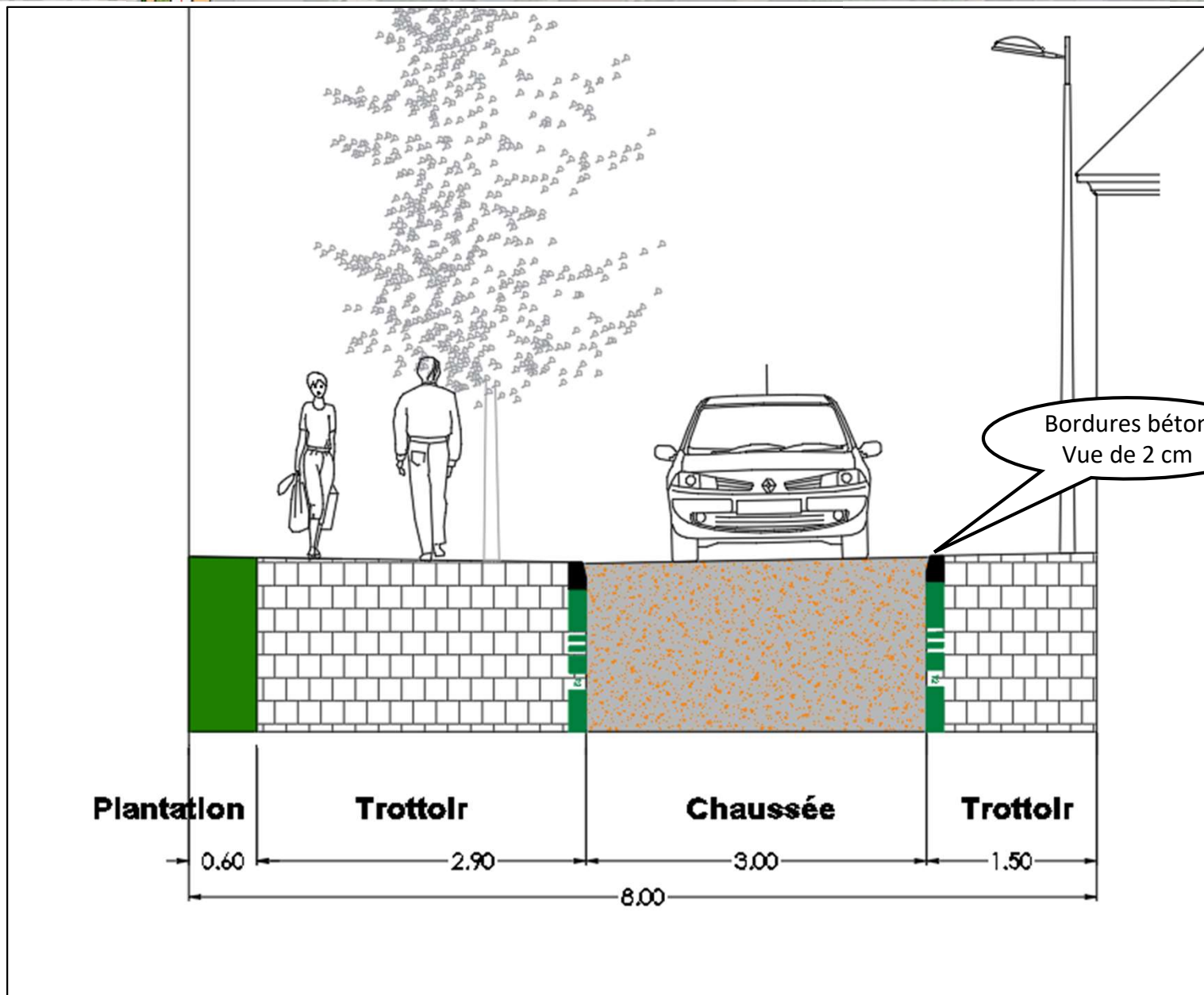


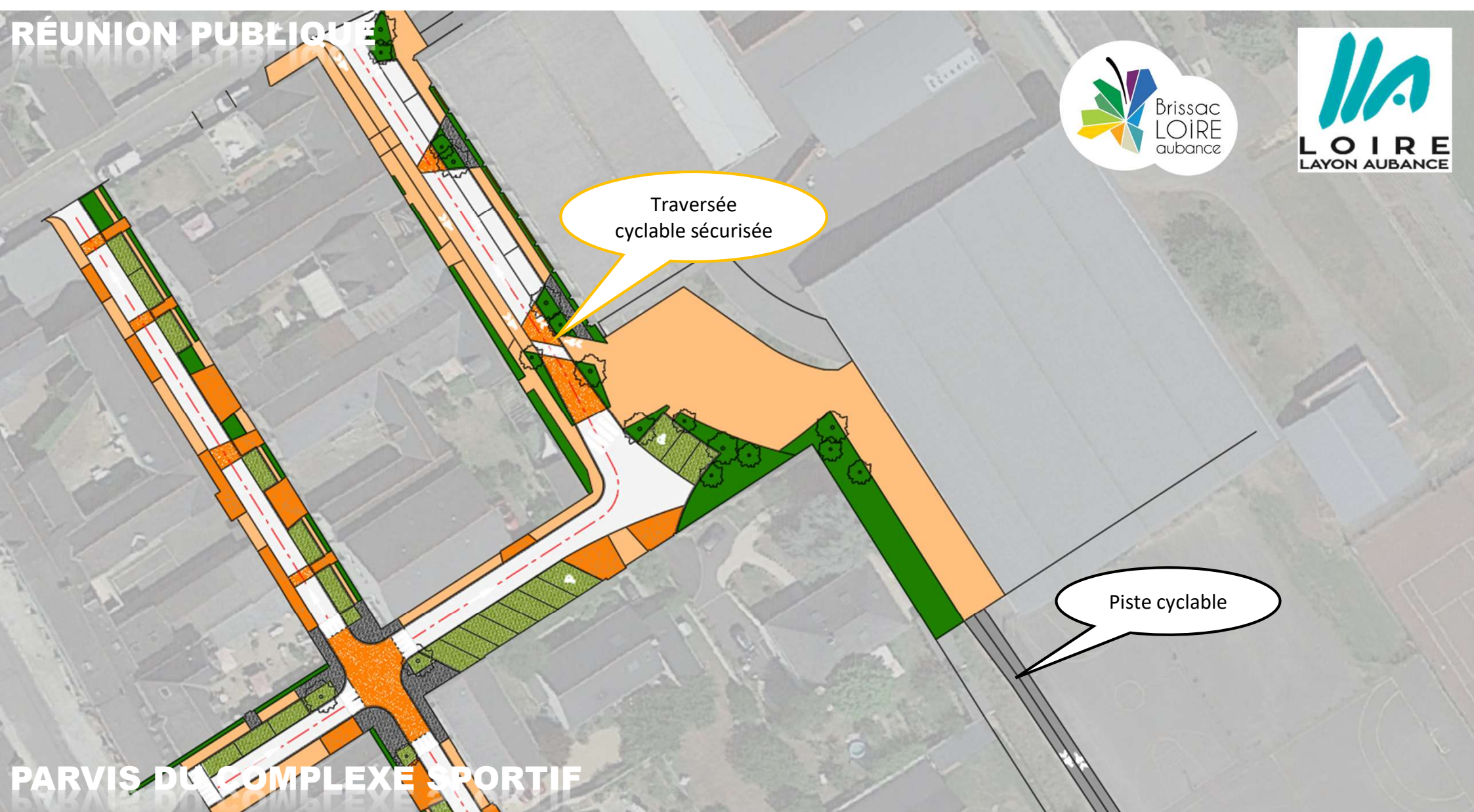
Des plantations en pied de façade, des arbres tiges, des pavés drainants, créeront des rues apaisées et végétalisées, dont la voiture sera seulement invitée. L'ensemble des rues sera ainsi placé en zone 30.

Des traversées piétonnes, en résine, rythmeront les rues et permettront de rejoindre facilement le trottoir PMR. Un plateau surélevé, au croisement des rues du Marin et Albert Humeau, dirigera les automobilistes à remonter ou à descendre la rue Albert Humeau. Les trottoirs seront en enrobé beige de façon à former une continuité linéaire visuelle.



Tous les carrefours seront de type « plateau traversant » avec 2 cm de vue.



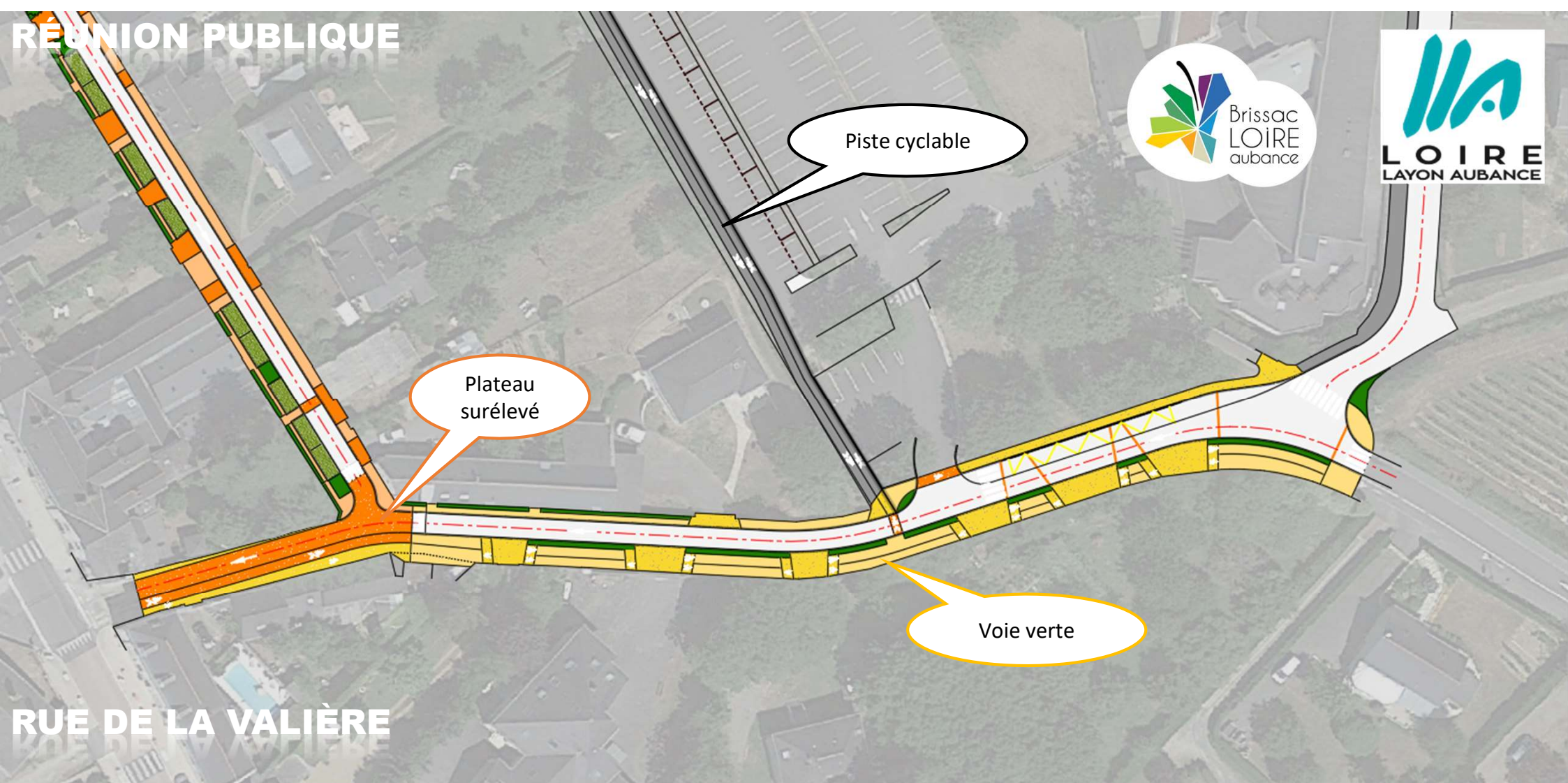


Traversée
cyclable sécurisée

Piste cyclable

PARVIS DU COMPLEXE SPORTIF

Au niveau de la salle de sports et du parvis, la rue du Marin verra passer une piste cyclable sécurisée. Des plantations de massifs et d'arbres, permettront de mieux intégrer la volumétrie de la salle de sports par rapport aux habitations voisines, ainsi que des stationnements.



La configuration de la rue de la Valière est légèrement différente car elle permet de créer une voie verte de 3m00 de large. Une bande plantée entre cette voie verte et la voirie permettra de bien dissocier ces flux.

A la jonction avec la rue Louis Moron (RD123), un plateau surélevé sera créé permettant de faire le lien avec cette rue et son aménagement récent, car cette portion de la rue est relativement réduite en largeur.



RUE DE LA VALIÈRE

